

FICHE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PAEC

Département(s) : Pyrénées-Orientales (66) et Aude (11)

Intitulé du PAEC : Salses-Leucate

OPERATEUR (Structure) : RIVAGE Salses-Leucate

Coordonnées opérateur : Adresse mail : julien.robert@mairie-leucate.fr Tel : 04.48.13.01.11
marie.mailheau@mairie-leucate.fr Tel : 04.48.13.01.13

PARTENAIRES DU PROJET ou PRESTATAIRES :

Structure	Agent(s) concerné(s)	Champs du partenariat (domaines)	Champs du partenariat (missions)	Modalités du partenariat (ou prestation)
Service Formation CA 66	Carine CECCHINATO	Formation	Réalisation des formations	Partenariat

DONNEES PAEC :

	PAEC (1 territoire)	PAEC avec plusieurs territoires		
		Territoire OC_CLSL	Territoire OC_OUTA	TOTAL des territoires
Intitulé		Complexe lagunaire de Salses-Leucate	Outardes Salses-Leucate	
Code territoire		OC_CLSL	OC_OUTA	
Enjeux environnementaux		Maintien et restauration dans un bon état de conservation de la biodiversité d'intérêt communautaire (habitats naturels et faune)	Maintien et restauration dans un bon état de conservation les populations d'Outarde canepetière et leurs habitats associés	
Antériorité du PAEC		2012	2016	
Périmètre du territoire (nb communes)		6 communes	4 communes	8 communes
Surface totale du territoire		7 797 ha dont environ 3 000 ha de surfaces terrestres	1 624 ha	9 421 ha
Nombre d'EA agricoles du territoire		43	61	104
Nombre d'entités collectives du territoire		0	0	0
SAU du territoire		567 ha	788 ha	1 355 ha

SYSTÈME(S) DE PRODUCTION AGRICOLE DOMINANT

Viticulture > Arboriculture > Elevage

DIAGNOSTIC AGRO-ENVIRONNEMENTAL

	PAEC (1 territoire)	PAEC avec plusieurs territoires	
		Territoire OC_CLSL	Territoire OC_OUTA
Enjeux et objectifs agro-environnementaux		Favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment) favorables aux oiseaux des plaines agricoles Maintenir / améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux, lutter contre les EEVE et conserver une attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles exploitations extensives Maintenir / améliorer les populations d'oiseaux et limitation du risque de transfert de pollution vers les eaux de surface Renforcer la mosaïque de milieux favorables à la biodiversité Maintenir le bon état chimique et trophique de la lagune	Favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment) favorables aux oiseaux des plaines agricoles Maintenir / améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux, lutter contre les espèces végétales envahissantes et conserver une attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles exploitations extensives Renforcer la mosaïque de milieux favorables à la biodiversité
Surfaces concernées (en ha)		3 000 ha	1 540 ha

Etat initial du milieu		<p>Bonne qualité trophique des zones de production viticoles et vergers. Etat de conservation moyen à bon pour les prés salés du site N2000, nombreuses parcelles embroussaillées avec problématique de développement des EEE</p> <p>Présence d'IAE assez importantes sur le territoire avec état de conservation jugé moyen</p> <p>Bonne diversité de cultures présentes sur le territoire avec présence de friches</p> <p>Bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques et nutritifs</p>	<p>Bonne qualité trophique des zones de production agricoles</p> <p>Etat de conservation moyen pour les milieux ouverts, nombreuses parcelles embroussaillées avec problématique de développement des EEE</p> <p>Bonne diversité de cultures présente sur le territoire avec présence de friches</p>
Etat du milieu visé		<p>Maintien de la bonne qualité trophique des zones de production viticoles et vergers. Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux. Augmentation du linéaire de haie et amélioration de l'état de conservation des IAE existantes. Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité. Maintien de la bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques et nutritifs</p>	<p>Maintien de la bonne qualité trophique des zones de production agricole. Redéploiement pastoral en vigueur sur secteurs à fort enjeux et projet de déploiement de nouvelles exploitations à l'étude. Forte dynamique de recherche de foncier, relocalisation de vergers sur secteur indemne de Sharka, problématique de cabanisation</p>
Pratiques agricoles sur le territoire		<p>Viticulture : bonne dynamique de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires mais progrès possible pour quelques exploitations non engagées.</p> <p>Arboriculture : limitation de l'utilisation des produits désherbants engagée avec progrès à réaliser sur le rang</p> <p>Redéploiement pastoral en vigueur sur secteurs à fort enjeux et projet de déploiement de nouvelles exploitations à l'étude</p> <p>Elevage : utilisation limitée de produit fertilisant</p> <p>Les IAE sont liées aux surfaces viticoles et aux vergers, leur gestion est réalisée surtout pour l'objectif de limiter les impacts du vent sur les cultures</p> <p>Forte dynamique de recherche de foncier, relocalisation de vergers sur secteur indemne de Sharka, problématique de cabanisation</p>	<p>Cultures annuelles et pérennes : bonne dynamique de réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires mais progrès possible pour exploitations non engagées ou en diversification</p> <p>Peu d'élevages présents. Déprise agricole conduisant à la présence de nombreuses friches</p> <p>Fort potentiel agronomique des sols et grande pression foncière conduisant soit à une faible diversification des cultures soit à de la déprise</p>
Préconisation d'adaptation des pratiques agricoles		<p>La limitation voir l'abandon des pratiques de désherbage chimique et d'utilisation d'insecticides de synthèse en viticulture et arboriculture</p> <p>Mise en place de plans de gestions pastoraux adaptés à la sensibilité des milieux (rotation pastorale et retard de fauche)</p> <p>Ouverture des milieux en déprise et la lutte contre les espèces envahissantes</p> <p>Gestion pertinente et adaptée des infrastructures agro-écologiques</p> <p>Conversion de terres arables en prairie d'intérêt faunistique et floristique et gestion des milieux ouverts</p> <p>La limitation voir l'abandon des pratiques de désherbage chimique, de fertilisation avec utilisation de produits de synthèse et d'utilisation d'insecticides de synthèse en élevage, viticulture et arboriculture</p>	<p>Conversion de parcelles cultivées potentiellement utilisatrices d'intrants en prairies non traitées et favorable à l'avifaune</p> <p>Mise en place de plans de gestions pastoraux adaptés à la sensibilité des milieux (ouverture et retard de fauche)</p> <p>Ouverture des milieux en déprise et lutte contre les espèces envahissantes</p> <p>Conversion de terre arable ou de prairie temporaire en prairie d'intérêt faunistique et floristique et gestion des milieux ouverts</p>

Spécificités Natura 2000 :
Code(s) Natura du/des sites concernés :
Etat et date de validation du DOCOB :
Opérateur du DOCOB :
Animateur du DOCOB :

ZSC FR 910 1463 / ZPS FR911 2005
 DOCOB Validé de 10/06/2011
 RIVAGE Salses-Leucate
 RIVAGE Salses-Leucate

Spécificités enjeu Eau :
Nom de la démarche territoriale
Date de validation et durée
Animateur :

NC

MESURES CONSTITUTIVES DU PAEC :

Nom du territoire - codification	Sous enjeux concerné	Type de couvert ou habitat visé	Code de la Mesure	Libellé de la mesure	Objectifs de la mesure	Proposition de paramètres locaux ¹	Montant unitaire
Site Natura 2000 Complexe lagunaire de Salses Leucate – OC_CLSL	Favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment) favorables aux oiseaux des plaines agricoles Maintenir le bon état chimique et trophique de la lagune	Vignes	OC_CLSL_VIT1	MAEC Eau - Viticulture - Lutte biologique - Herbicides	Maintien de la bonne qualité trophique des zones de production viticoles Maintien de la bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques et nutritifs	* Moyens de lutte actuellement identifiés : confusion sexuelle, lâcher d'auxiliaires et favorisation des prédateurs naturels (contre l'Eudémis, Cochylis et/ou Cryptoblastes et Pyrale de la vigne...) * A venir : les méthodes et fréquences adaptées au territoire seront déterminées par le diagnostic d'exploitation à partir des préconisations des experts locaux et du cahier des charges à venir. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges.	317 €/an/ha
		Vergers	OC_CLSL_ARB1	MAEC Eau - Arboriculture - Lutte biologique - Herbicides	Maintien de la bonne qualité trophique des zones de production (vergers) Maintien de la bonne qualité des eaux de surface vis-à-vis des éléments chimiques et nutritifs	* Moyens de lutte actuellement identifiés : confusion sexuelle, lâcher d'auxiliaires et favorisation des prédateurs naturels (contre notamment Tordeuse orientale) * A venir : les méthodes et fréquences adaptées au territoire seront déterminées par le diagnostic d'exploitation à partir des préconisations des experts locaux et du cahier des charges à venir. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges.	527 €/an/ha
	Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux humides et conserver une attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles exploitations	Prairies ou pâturages permanents Milieux humides	OC_CLSL_MHU2	MAEC Milieux humides + pâturage	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité. Cette MAEC vise le maintien de l'ouverture du milieu en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage, mécanique, manuel, etc.) avec pâturage sur minimum 50% des surfaces engagées	* Taux de chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,4 UGB/ha/an * Taux de chargement minimal moyen annuel de 0,2 UGB/ha sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation * Taux de chargement maximal instantané de 100 UGB/ha à la parcelle ² , en période hivernale allant du 15/10 au 15/03, sur les parcelles engagées * Obligation à respecter : absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (hors apports par pâturage) * Obligation à respecter : absence d'apports magnésiens et de chaux * Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement.	201 €/an/ha
		Prairies ou pâturages permanents Milieux humides	OC_CLSL_MHU3	MAEC Milieux humides + EEE	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux et de la lutte contre les EEE Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité	* Taux de chargement maximal moyen annuel à la parcelle de 1,4 UGB/ha/an * Taux de chargement minimal moyen annuel de 0,2 UGB/ha sur les surfaces en herbe à l'échelle de l'exploitation * Taux de chargement maximal instantané de 100 UGB/ha à la parcelle ² , en période hivernale allant du 15/10 au 15/03, sur les parcelles engagées * Obligation à respecter : absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (hors apports par pâturage) * Obligation à respecter : absence d'apports magnésiens et de chaux * Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement	267 €/an/ha
	Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux, lutter contre les espèces végétales envahissantes et conserver une attractivité du territoire pour l'implantation de nouvelles exploitations Favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment) favorables aux oiseaux des plaines agricoles	Surfaces herbacées temporaires et prairies ou pâturages permanents	OC_CLSL_ESP4	MAEC BIODIVERSITE - PROTECTION DES ESPECES - Niveau 4	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité. Cette MAEC vise à retarder l'utilisation d'une parcelle en faveur de l'avifaune pouvant nicher au sol. Elle permettra également aux végétaux de réaliser leur cycle biologique afin d'engendrer une bonne régénération naturelle et de favoriser l'entomofaune associée. Par ailleurs elle permettra de maintenir un bon niveau d'ouverture des milieux	* Aucune mise en défens obligatoire sur les surfaces engagées * Période d'interdiction de pâturage entre le 15/03 et le 01/07 sur les secteurs susceptibles d'accueillir l'Outarde canepetière * Obligation à respecter : absence totale de fertilisation azotée * Obligation à respecter : absence d'apports magnésiens et de chaux * Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement	254 €/an/ha
		Prairies ou pâturages permanents	OC_CLSL_PRA3	MAEC BIODIVERSITE - Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité. Cette MAEC vise l'amélioration de l'état des prairies en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage) avec pâturage sur minimum 50% des surfaces engagées.	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement * Préconisation : sur les secteurs susceptibles d'accueillir l'Outarde canepetière le pâturage ne sera pas préconisé entre le 15/03 et le 01/07	72 €/an/ha
		Prairies ou pâturages permanents	OC_CLSL_OUV1	MAEC BIODIVERSITE - Maintien de l'ouverture des milieux	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise le maintien de l'ouverture du milieu en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage, mécanique, manuel, etc.) et un entretien mécanique	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement * Obligation à respecter : nombre d'interventions d'ouverture mécaniques pendant la période d'engagement déterminé dans le plan de gestion au regard du diagnostic d'exploitation	153 €/an/ha
		Prairies ou pâturages	OC_CLSL_OUV2	MAEC BIODIVERSITE - Maintien de	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement	204 €/an/ha

¹ Des paramétrages locaux de certaines MAEC pourront éventuellement évoluer post-candidature afin de prendre en compte les préconisations des experts locaux et les cahiers des charges détaillés des MAEC à venir. Ce paramétrage sera intégré aux notices des mesures une fois validé par le Copil. Les propositions actuelles ou à venir n'ont pas d'incidence sur l'estimation des surfaces et du budget des contractualisations.

² Ce taux de chargement instantané sera cadré par le plan de gestion pastoral pour que la durée de présence des animaux corresponde aux objectifs de bon état de la parcelle et notamment des restrictions imposée sur la parcelle est inondée.

Nom du territoire - codification	Sous enjeux concerné	Type de couvert ou habitat visé	Code de la Mesure	Libellé de la mesure	Objectifs de la mesure	Proposition de paramètres locaux ¹	Montant unitaire
		permanents		l'ouverture des milieux - Amélioration de la gestion par le pâturage	Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise le maintien de l'ouverture du milieu en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage, mécanique, manuel, etc.) avec pâturage sur minimum 50% des surfaces engagées et un entretien mécanique	* Obligation à respecter : nombre d'interventions d'ouverture mécaniques pendant la période d'engagement déterminé dans le plan de gestion * Préconisation : sur les secteurs susceptibles d'accueillir l'Outarde canepetière, le pâturage ne sera pas préconisé entre le 15/03 et le 01/07	
	Renforcer la mosaïque de milieux favorables à la biodiversité	Terres arables hors surfaces herbacées temporaires / jachères depuis plus de 2 ans, cultures pérennes	OC_CLSL_CIFF	MAEC BIODIVERSITE - Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique favorable aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise à convertir des terres cultivées en prairie pour augmenter les surfaces favorables notamment à l'avifaune des milieux ouverts	* Mise en place et maintien du couvert : - implantation du couvert au plus tard le 31/12 de la première année d'engagement ; - respect des conditions d'implantation : tout type d'implantation autorisé et végétation spontanée autorisée * Couverts autorisés : le diagnostic déterminera le couvert le plus adapté à partir de la liste des couverts autorisés. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges. * Surface minimale du couvert herbacé de 0,25 ha * Absence d'intervention mécanique entre le 15/03 et le 15/05 * Modalités d'entretien : aucun travail du sol même superficiel ne sera autorisé durant la période d'engagement. Le broyage est autorisé hors période d'interdiction * Localisation du couvert : elle sera établie dans le diagnostic d'exploitation	652 €/an/ha
		Surfaces herbacées temporaires de 2 ans ou moins	OC_CLSL_CPRA	MAEC BIODIVERSITE - Création de prairies	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise à convertir des surfaces herbacées temporaires de 2 ans ou moins en prairie pour augmenter les surfaces favorables notamment à l'avifaune des milieux ouverts	* Couverts autorisés : le type de prairie et la composition sera définie par le diagnostic en fonction des préconisations d'experts locaux et présentera un intérêt pour la faune ou la flore. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges. * Surface minimale du couvert herbacé de 0,25 ha * Localisation du couvert : elle sera établie dans le diagnostic d'exploitation * Obligation à respecter : aucun travail du sol même superficiel ne sera autorisé durant la période d'engagement	358 €/an/ha
	Maintien et l'amélioration des populations d'oiseaux et la limitation du risque de transfert de pollution vers les eaux de surface	Haies Arbres isolés ou en alignement	OC_CLSL_IAE1	MAEC BIODIVERSITE - Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Ligneux	Amélioration de l'état de conservation des IAE existantes par la mise en œuvre d'un plan de gestion sur 90% des éléments engagés et un respect du cycle de production	* Obligation à respecter : absence totale de fertilisation azotée * Obligation à respecter : absence de produits phyto sur les éléments engagés	0,8 €/ml/an
	Limitation du risque de transfert de pollution vers les eaux de surface	Fossés végétalisés	OC_CLSL_IAE3	MAEC BIODIVERSITE - Entretien durable des infrastructures agroécologiques - Fossés	Amélioration de l'état de conservation des IAE existantes et du fonctionnement des zones humides par la mise en œuvre d'un plan de gestion sur 90% des éléments engagés	* Obligation à respecter : mettre en œuvre le plan de gestion sur 90% des éléments engagés * Obligation à respecter : absence totale de fertilisation azotée * Obligation à respecter : absence de produits phyto sur les éléments engagés	1,6 €/ml/an
PNA Outarde Canepetière (hors site Natura 2000) – OC_OUTA	Augmenter les surfaces disponibles en faveur de l'Outarde Canepetière	Terres arables hors surfaces herbacées temporaires / jachères depuis plus de 2 ans, cultures pérennes	OC_OUTA_CIFF	MAEC BIODIVERSITE - Création de couvert d'intérêt faunistique et floristique favorable aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise à convertir des terres cultivées en prairie pour augmenter les surfaces favorables notamment à l'avifaune des milieux ouverts	* Mise en place et maintien du couvert : - implantation du couvert au plus tard le 31/12 de la première année d'engagement ; - respect des conditions d'implantation : tout type d'implantation autorisé et végétation spontanée autorisée * Couverts autorisés : le diagnostic déterminera le couvert le plus adapté à partir de la liste des couverts autorisés. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges. * Surface minimale du couvert herbacé de 0,25 ha * Absence d'intervention mécanique entre le 15/03 et le 15/05 * Modalités d'entretien : aucun travail du sol même superficiel ne sera autorisé durant la période d'engagement. Le broyage est autorisé hors période d'interdiction * Localisation du couvert : elle sera établie dans le diagnostic d'exploitation	652 €/an/ha
		Surfaces herbacées temporaires de 2 ans ou moins	OC_OUTA_CPRA	MAEC BIODIVERSITE - Création de prairies	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise à convertir des surfaces herbacées temporaire de 2 ans ou moins en prairie pour augmenter les surfaces favorables notamment à l'avifaune des milieux ouverts	* Couverts autorisés : le type de prairie et la composition sera définie par le diagnostic en fonction des préconisations d'experts locaux et présentera un intérêt pour la faune ou la flore. Des groupes de travail techniques seront à prévoir durant l'automne pour une harmonisation territoriale du cahier des charges. * Surface minimale du couvert herbacé de 0,25 ha * Localisation du couvert : elle sera établie dans le diagnostic d'exploitation * Obligation à respecter : aucun travail du sol même superficiel ne sera autorisé durant la période d'engagement	358 €/an/ha
	Maintenir et/ou améliorer l'état de conservation des habitats naturels prairiaux, en faveur de l'Outarde Canepetière Favoriser les niveaux trophiques (entomofaune notamment)	Surfaces herbacées temporaires et prairies ou pâturages permanents	OC_OUTA_ESP4	MAEC BIODIVERSITE - PROTECTION DES ESPECES - Niveau 4	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise à retarder l'utilisation d'une parcelle en faveur de l'avifaune pouvant nicher au sol. Elle permettra également aux végétaux de réaliser leur cycle biologique afin d'engendrer une bonne régénération naturelle et de favoriser l'entomofaune associé. Par ailleurs elle permettra de maintenir un bon niveau d'ouverture des milieux	* Aucune mise en défens obligatoire sur les surfaces engagées * Période d'interdiction de pâturage entre le 15/03 et le 01/07 * Obligation à respecter : absence totale de fertilisation azotée * Obligation à respecter : absence d'apports magnésiens et de chaux * Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement	254 €/an/ha
		Prairies ou	OC_OUTA_PRA3	MAEC BIODIVERSITE -	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est	72 €/an/ha

Nom du territoire - codification	Sous enjeux concerné	Type de couvert ou habitat visé	Code de la Mesure	Libellé de la mesure	Objectifs de la mesure	Proposition de paramètres locaux ¹	Montant unitaire
		pâturages permanents		Amélioration de la gestion des surfaces herbagères et pastorales par le pâturage	d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise l'amélioration de l'état des prairies en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage) avec pâturage sur minimum 50% des surfaces engagées	autorisé durant l'engagement * Préconisation : sur les secteurs susceptibles d'accueillir l'Outarde canepetière le pâturage ne sera pas préconisé entre le 15/03 et le 01/07	
		Prairies ou pâturages permanents	OC_OUTA_OUV1	MAEC BIODIVERSITE - Maintien de l'ouverture des milieux	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise le maintien de l'ouverture du milieu en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage, mécanique, manuel, etc.) et un entretien mécanique	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement * Obligation à respecter : nombre d'interventions d'ouverture mécaniques pendant la période d'engagement déterminé dans le plan de gestion	153 €/an/ha
		Prairies ou pâturages permanents	OC_OUTA_OUV2	MAEC BIODIVERSITE - Maintien de l'ouverture des milieux - Amélioration de la gestion par le pâturage	Bon état de conservation des prairies du site vis-à-vis du niveau d'embroussaillage et des cortèges végétaux Diversification des surfaces cultivées et maintien de milieux ouverts au sein et à proximité des surfaces cultivées en faveur de la biodiversité Cette MAEC vise le maintien de l'ouverture du milieu en utilisant la ressource annuellement via mise en œuvre d'un plan de gestion (fauche, pâturage, mécanique, manuel, etc.) avec pâturage sur minimum 50% des surfaces engagées	* Obligation à respecter : aucun renouvellement par travail superficiel du sol n'est autorisé durant l'engagement * Préconisation : le pâturage ne sera pas préconisé entre le 15/03 et le 01/07	204 €/an/ha

OBJECTIFS DE CONTRACTUALISATION

	PAEC avec plusieurs sous-territoires		
	OC_CLSL	OC_OUTA	TOTAL des territoires
Nb contrats (EA) prévus	25	7	32
Nb contrats (EC) prévus	0	0	0
Surface visées (ha)	549	57	606
Mètres linéaires de ligneux prévus	6000	0	6000
Mètres linéaires de fossés prévus	3500	0	3500
Nombre de mares prévues	0	0	0
Montant total (5ans) prévu	808 141 €	105 900 €	914 041 €
dont montant prévu pour la tranche 2023	379 505 €	0 €	379 505 €
dont montant prévu pour la tranche 2024	261 801 €	60 825 €	322 626 €
dont montant prévu pour la tranche 2025	166 835 €	45 075 €	211 910 €